

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 SEPTEMBRE 2025**

Date de la convocation : 2 septembre 2025

transmise le : 2 septembre 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 22

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Madame Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Arnaud OTTMANN, Monsieur Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Thierry RIEDINGER, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : Monsieur Olivier RIEDINGER qui donne pouvoir à Madame Nathalie GRATHWOHL, Madame Béatrice DEBRIE qui donne pouvoir à Mélanie GRATHWOHL, Madame Laëtitia GRASSER qui donne pouvoir à Madame Sylvia ECKERT, Monsieur Alexandre WINTER.

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Caroline OFFERLE

2025-068 Finances : attribution de subventions

Après avis de la Commission des Finances en date du 2 septembre 2025, et présentation des demandes de subvention par Madame Nathalie GRATHWOHL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- À l'unanimité des voix exprimées, Messieurs GANTER et HIRSCH ne prenant pas part au vote, une subvention de 62 € est accordée au Comité de Pilotage de la Fête des Asperges pour l'achat de matériel.
- À l'unanimité des voix exprimées, Madame MAECHLING ne prenant pas part au vote, une subvention de 600 € est attribuée à la section Handball du Centre Culturel, destinée à l'acquisition de matériel.

- À l'unanimité des voix exprimées, Messieurs GANTER et HIRSCH ne prenant pas part au vote, une subvention de 5 500 € est accordée au Comité de Pilotage de la Fête des Asperges pour l'organisation de l'édition 2026 de la fête. Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026.
- À l'unanimité, une subvention d'équilibre de 37 000 € est accordée à l'Association Les Lutins pour l'exercice 2024.
- À l'unanimité, une subvention d'un montant maximal de 383,16 € est attribuée à Monsieur Lucas Frédéric HAMM au titre de la restauration d'une grange, pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 15 964,20 €. Cette aide sera proratisée sur présentation de la facture, sans toutefois dépasser le plafond de 383,16 €.

Pour extrait conforme à Hoerdtd, le 19.09.2025
Publié le 19.09.2025
Transmis à la Préfecture le 19.09.2025
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Caroline OFFERLE



Le Maire
Denis RIEDINGER

